

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FORMULA 7
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agents de Démoulage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BMS France
53, route des Contamines - 74370 Argonay
Tel: +33 (0)4 50 27 29 00 Fax: +33 (0)4 50 27 38 22
www.bmsfrance.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:

Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Santé:

Irritation cutanée, catégorie 2

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 7 | Date de création/révision : | 21.01.15 Version : 1.0 |
| Ref.Nr.: | UDS000188_2_20150121 (FR) | Remplace : | UK10008 |

| | |
|-----------------------|---|
| Environnement: | catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|-----------------------|---|

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Xi : IRRITANT

N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

| | |
|---------------|--|
| Santé: | R38: Irritant pour la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
|---------------|--|




| | |
|------------------|--|
| Physique: | R12: Extrêmement inflammable. EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE |
|------------------|--|

| | |
|-----------------------|---|
| Environnement: | R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|-----------------------|---|

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

| | |
|-------------------------------|---|
| Indicateur du produit: | Contient: Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane |
|-------------------------------|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger: |    |
|----------------------------------|---|

| | |
|---------------------------------|--------|
| Mention d'avertissement: | Danger |
|---------------------------------|--------|

| | |
|------------------------------|--|
| Mention(s) de danger: | H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| Conseil(s) de prudence: | P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée. |
|--------------------------------|--|

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
 Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

| Composants dangereux | N° CAS | EC-nr | w/w % | symbole | phrase-R* | Notes |
|--|------------|-----------|-------|---------|-------------------|-------|
| hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%) | 68512-91-4 | 270-990-9 | 30-60 | F+ | 12 | K,G |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | - | 931-254-9 | 30-60 | F,Xn,N | 11-38-51/53-65-67 | B,P |
| Explication des notes | | | | | | |
| B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail | | | | | | |
| G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006 | | | | | | |
| K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8) | | | | | | |
| P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7) | | | | | | |

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS | EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|--|-------------------------|------------|-----------|-------|--|--------------------------|-------|
| hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%) | - | 68512-91-4 | 270-990-9 | 30-60 | Press. Gas, Flam. Gas 1 | H280,H220 | K,G |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | 01-2119484651-34 | - | 931-254-9 | 30-60 | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 | H225,H315,H336,H304,H411 | B,P |
| Explication des notes | | | | | | | |
| B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail | | | | | | | |
| G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006 | | | | | | | |
| K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8) | | | | | | | |
| P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7) | | | | | | | |

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Nom du produit : FORMULA 7
Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR)
Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
Remplace : UK10008

| | |
|--------------|--|
| Inhalation : | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Ingestion : | En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation : | L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements |
| Ingestion : | Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. |
| Contact avec la peau : | Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur. |
| Contact avec les yeux : | Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--------------------------|--|
| Informations générales : | En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin |
|--------------------------|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
 Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
 L'équipement devra être mis à la terre
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
 Assurer une ventilation adéquate
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Laver à fond après l'usage
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents de Démoulage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|---|--------|---------|---------|
| limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse | | | |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | - | VME | 500 ppm |

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
 Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

limites d'exposition professionnelle nationales, France

| | | | |
|--|---|-----|------------|
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | - | VME | 1000 mg/m3 |
| | | VLE | 1500 mg/m3 |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Procédures d'ordre technique : | Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques |
| Protection individuelle : | Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie. Assurer une ventilation adéquate |
| inhalation : | En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. |
| Protection respiratoire recommandée: | Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A) |
| la peau et les mains : | Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation. |
| Gants recommandés: | Nitrile |
| les yeux : | Porter des lunettes. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

| | |
|--|--|
| Aspect : état physique : | Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane. |
| couleur : | Incolore à jaune. |
| odeur : | Sans odeur. |
| pH : | Non connu. |
| Point/intervalle d'ébullition : | 55 °C |
| Point d'éclair : | - 26 °C |
| Vitesse d'évaporation : | Non connu. |
| Limites d'explosion : limite supérieure : | 9.4 % |
| limite inférieure : | 1.1 % |
| Pression de vapeur : | Non connu. |
| Densité relative : | 0.718 g/cm ³ (à 20°C). |
| Hydrosolubilité : | Insoluble dans l'eau |
| Auto-inflammabilité : | > 200 °C |
| Viscosité : | Non connu. |

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

9.2. Autres informations

COV: 554 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau : Irritant pour la peau
Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode |
|--|--------|----------------------------|
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | - | LD50 oral rat > 5000 mg/kg |

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
 Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

| | | | |
|--|--|-----------------|--------------|
| | | LC50 inhal.rat | > 20 mg/l |
| | | LD50 derm.rabit | > 3000 mg/kg |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|--|--------|--------------|-----------|
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | - | IC50 algae | 55 mg/l |
| | | LC50 fish | > 1 mg/l |
| | | EC50 daphnia | 3.87 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
 Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

Nom du produit : FORMULA 7 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR) Remplace : UK10008

..... nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (hydrocarbons)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
IMDG - Polluant marine Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)
IMDG - Ems: F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX: 203
IATA/ICAO - CAO: 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux

Nom du produit : FORMULA 7
 Ref.Nr.: UDS000188_2_20150121 (FR)
 Date de création/révision : 21.01.15 Version : 1.0
 Remplace : UK10008

générateurs d'aérosols.
 Directive 99/45/CE
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

| | |
|--|-------------|
| Données nationales | (FR) France |
| Maladies professionnelles: tableau n°: | 84 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:

R11: Facilement inflammable.
 R12: Extrêmement inflammable.
 R38: Irritant pour la peau.
 R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.